



## Commune de Veytaux

Pour la rentrée 2025, la Municipalité de Veytaux est à la recherche d'un-e

### **Apprenti-e forestier-ère – bûcheron-ne**

La Commune de Veytaux offre une place d'apprentissage qui regroupe des tâches multiples et variées. Une formation de qualité peut ainsi être donnée à une personne :

- enthousiaste à l'idée d'entrer dans la vie professionnelle ;
- communicatif-ve, apte à travailler en équipe ;
- intéressé-e par la nature et une activité dans le domaine forestier ;
- attiré-e par les travaux en plein air et ayant une bonne résistance physique.

Alors, n'hésitez pas à postuler et envoyez-nous votre candidature complète :

- lettre de motivation, contresignée par le représentant légal ;
- curriculum vitae, avec photo récente ;
- bulletins scolaires des 2 dernières années ;
- copie d'éventuels attestations et certificats de travail ;
- copie d'une pièce d'identité ou du livret C pour les étrangers.

Commune de Veytaux  
Greffé municipal  
Rue du They 1  
1820 Veytaux

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> août 2025

Lieu d'emploi : Forêts du triage Veytaux-Villeneuve

Durée de la formation : 3 ans

Délai de postulation : Dès maintenant, jusqu'au **15 décembre 2024** dernier délai.

Pour de plus amples renseignements, M. Martin von der Aa, Chef du service des forêts, se tient à votre disposition au 021 966 05 55.

Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets.

La Municipalité

Veytaux, le 21 novembre 2024